



# Mairie de Tendon

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES 2024-2025

A noter que l'école et le centre de loisirs périscolaire sont 2 structures distinctes. Les informations communiquées à chaque structure sont indépendantes.

**Les informations concernant la cantine, la garderie et le centre aéré seront à donner uniquement à la mairie, et non à l'école.**

L'ensemble des documents concernant le Périscolaire sont sur le site de la commune : [www.tendon.fr](http://www.tendon.fr)

### LA CANTINE

-Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h00-13h20

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE le vendredi de la semaine précédente avant 11h. Le bulletin d'inscription est à remettre AU SERVICE PERISCOLAIRE par mail ([laruchetendon@orange.fr](mailto:laruchetendon@orange.fr)). Les inscriptions ne peuvent pas se faire oralement.**

En cas d'annulation, le repas sera facturé (sauf en cas de maladie de l'enfant). En cas d'absence pour maladie, vous devez prévenir uniquement l'équipe périscolaire par téléphone (03.29.36.17.21) ou mail ([laruchetendon@orange.fr](mailto:laruchetendon@orange.fr)). Vous devez également préciser la date de retour de l'enfant.

Si l'enfant n'est pas inscrit, la commune n'est pas responsable de sa prise en charge, la famille devra venir le chercher.

**-Tarifs 2024-2025 :**

5.00 euros pour un enfant résidant sur la commune de Tendon.

5,60 euros pour un enfant d'une commune extérieure.

Les tarifs restent inchangés.

**Les repas seront fournis en liaison chaude par L'Alsacienne de Restauration.**

Les tickets de repas se vendent à la mairie sous forme de carnets de 10. Les carnets de tickets sont remis à la personne responsable de la cantine qui en assure la gestion pour chaque enfant.

Les tickets de cantine devront être achetés à l'avance afin que l'enfant puisse prendre ses repas.

Afin d'éviter les retards de cartes et les relances auprès des familles, merci de suivre votre consommation de tickets.

**Le prestataire ne gère pas les allergies. En cas de régime particulier, veuillez prendre contact avec la mairie au 03 29 66 66 01.**

**L'équipe périscolaire n'est pas autorisée à donner de médicament à un enfant.**

### LA GARDERIE PERISCOLAIRE

-Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7 h 00 à 8 h 20, et de 16h00 à 18h30 :

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE LE VENDREDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE A ADRESSER AU SERVICE PERISCOLAIRE, afin de garantir la sécurité des enfants et la prise en charge par l'équipe périscolaire.**

En cas d'imprévu et si votre enfant n'est pas inscrit à la garderie, merci de le signaler à l'équipe périscolaire **UNIQUEMENT** au 03.29.36.17.21 ou par mail à [laruchetendon@orange.fr](mailto:laruchetendon@orange.fr)

Merci de noter sur la fiche « urgence » toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant. Si une personne n'est pas notée, l'enfant ne lui sera pas remis par mesure de sécurité.

Merci de prévoir un goûter pour votre ou vos enfant(s) s'ils fréquentent la garderie le soir.

**Un projet pédagogique est mis en place par l'équipe, consultable sur demande.**

La participation aux activités périscolaires implique la signature et le respect du règlement intérieur.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est mis en place et consultable par les familles.

**-Tarifs 2023-2024 :** La carte de garderie est de 20 cases.

De 7H00 à 8H20 : 1 case est pointée quel que soit le temps passé à la garderie.

De 16H00 à 17H30 : 1 case

De 17H30 à 18H30 : 1 case

**Les tarifs sont maintenus au même niveau que l'année passée :**

- 28,30 pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1300 euros.

- 32,60 pour les familles ayant un quotient familial compris entre 1301 et 1700 euros.

- 36,50 pour les familles ayant un quotient familial supérieur ou égal à 1701 euros

**Les cartes de garderie devront être achetées à l'avance afin que l'enfant puisse bénéficier de l'accueil en garderie.**

Merci de fournir votre numéro d'allocataire CAF ou votre quotient familial pour l'achat des cartes (à noter sur la fiche « urgence »)

-La Commune de Tendon est affiliée à :

\***CRCESU** (émis par les organismes habilités par l'Association Nationale des Services à la Personne (ANSP) : Accor services – Caisse d'Épargne, Chèque Domicile, Domiserve, La Banque Postale, Natixis Intertitres et Sodexo Chèques et Cartes de Services).

\***Bons Loisirs CAF** pour le paiement des cartes de garderie.

\*Prestations **MSA**.

**-Attestation fiscale pour les enfants de moins de 6 ans uniquement, à demander au secrétariat de mairie.**

### L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement)

-Durant les **vacances scolaires** selon les dates suivantes :

\*Toussaint : 21 au 25 octobre 2024

\*Hiver : 10 au 14 février 2025

\*Printemps : 07 au 11 Avril 2025

\*Juillet : 07 au 11 juillet 2025

\*Août : 25 au 29 Août 2025

-**Tarif** forfaitaire de 6 cases par jour (de 8h30 à 17h30).

\*Présence de 7h00 à 8h30 : 1 case.

\*Présence de 17h30 à 18h30 : 1 case.

L'inscription se fait à la semaine, 2 semaines au moins avant le début du centre (**Attention, l'effectif est limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée et en fonction du lieu de résidence de la famille**).

Le règlement intérieur est celui de la garderie périscolaire.

**-Attestation fiscale pour les enfants de moins de 6 ans uniquement, à demander au secrétariat de mairie.**

### L'Accueil de Loisirs du Mercredi Récréatif

-Accueil tous les mercredis **de 7h00 à 18h00**.

#### **INSCRIPTION IMPERATIVEMENT LA SEMAINE PRECEDENTE**

-Inscription possible sur les créneaux :

07h00-17h30

07h00-12h00

07h00-13h30

12h00-17h30

13h30-17h30

17h30-18h00

Pas de départ possible entre 12h et 13h30.

-Tarifs :

\*5 cases de carte garderie pour le matin

\*4 cases pour l'après-midi jusqu'à 17h30

\*5 cases pour l'après-midi jusqu'à 18h00

\*8 cases pour la journée (+ 1 case de 17h30 à 18h00)

La demi-journée est due quelle que soit l'heure d'arrivée et de départ.

Les repas sont fournis par le restaurateur (1 ticket de cantine), quelques pique-niques seront prévus en fonction des activités.

-Un **thème pédagogique est traité chaque trimestre**, le programme est construit par l'équipe d'animation.

Des intervenants professionnels extérieurs sont intégrés au programme.

**-Attestation fiscale pour les enfants de moins de 6 ans uniquement, à demander au secrétariat de mairie ([mairie@tendon.fr](mailto:mairie@tendon.fr))**

**CONTACTS : 03.29.36.17.21 ou [laruchetendon@orange.fr](mailto:laruchetendon@orange.fr)**